

Québec, le 8 juin 2023

Monsieur Simon Jolin-Barette  
Leader parlementaire du gouvernement  
Édifice Pamphile-Le May  
1035, rue des Parlementaires, 1<sup>er</sup> étage, bureau 1.39  
Québec (Québec) G1A 1A4

Monsieur le Leader parlementaire,

La présente répond à la question posée par le député d'Hochelaga-Maisonneuve le 23 mai 2023 concernant la sécurité des signaleurs routiers. Dans celle-ci, mon collègue expose la dangerosité de ce métier important et demande qu'une table de concertation regroupant l'ensemble des acteurs gouvernementaux responsables du dossier soit mise en place rapidement pour améliorer la coordination des actions gouvernementales visant la protection de ces travailleurs.

Notre gouvernement prend très au sérieux la sécurité de l'ensemble des travailleurs québécois, y compris celle des signaleurs routiers. Au cours des dernières années, plusieurs actions significatives ont été prises par le ministère des Transports et de la Mobilité durable et la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST). Celles-ci ont pour objectif de réduire les accidents impliquant les signaleurs routiers, notamment par une augmentation des amendes et de la visibilité routière autour des chantiers, de la formation, ainsi que des campagnes de sensibilisation.

En ce qui concerne la demande de mettre en place une instance supplémentaire de coordination des actions gouvernementales, sachez qu'il existe un comité consultatif, créé en 2020, répondant déjà à cet objectif. Il regroupe l'ensemble des acteurs de l'industrie, dont l'Association québécoise des entrepreneurs en infrastructures et la CNESST. Ma collègue, la ministre des Transports et de la Mobilité durable, annoncera bientôt des engagements en lien avec la sécurité des travailleurs routiers, touchant directement votre préoccupation. Soyez assuré que l'ensemble des acteurs clefs ont été sollicités pour assurer une cohérence dans les solutions proposées.

Je réitère que notre gouvernement a à cœur la sécurité des signaleurs routiers et prend les actions nécessaires non seulement pour la préserver, mais également pour l'améliorer.

Veuillez agréer, Monsieur le Leader du gouvernement, mes plus sincères salutations.

Le ministre du Travail,



Jean Boulet